

Le spécialiste des questions douanières et fiscales

Entretien avec **Michèle Petitgenet**, Présidente de l'ODASCE

L'Office de Développement par l'Automatisation et la Simplification du Commerce Extérieur (ODASCE) organise pour les entreprises des formations sur les enjeux douaniers.

Pouvez-vous nous présenter l'historique et les missions de l'ODASCE ?



©DR

Notre association a été créée en 1972 par des cadres du privé chargés des enjeux liés à la douane dans les entreprises avec l'aide de la Direction Générale des Douanes. Avec ses plus de 250 adhérents, notre association forme et informe sur la douane, les accises et l'export control.

Quelles sont les caractéristiques de votre offre de formation ? Quel est le public visé ?

Nous proposons des formations aux entreprises, aux avocats, ainsi qu'aux prestataires (informatiques, représentants en douane enregistrés (RDE), etc.) qui veulent former leurs salariés pour minimiser les risques et optimiser leurs opérations internationales. Nous formons du débutant à l'expert ; du fondamental au stratégique.

En inter-entreprises, notre calendrier de formations compte plus de 50 stages animés par des experts de l'ODASCE et du secteur du privé et des fonctionnaires des douanes. Ce qui permet d'offrir aux stagiaires différents points de vue.

Ces formations peuvent être transposées en intra-entreprises « sur mesure », nous répondons alors

aux cahiers des charges des entreprises en leur proposant un plan de formation adapté à leurs besoins.

Fin 2015, nous avons mis en place 3 parcours certifiants en fonction des missions des différents métiers de l'entreprise. Il s'agit du parcours assistant, l'appui aux responsables douane, du parcours gestionnaire, les opérationnels ou déclarants RDE et du parcours manager, en charge de la stratégie douanière.

Ils valident le critère de compétence inscrit dans le Code des Douanes de l'Union (CDU). La compétence douanière est désormais nécessaire pour obtenir des facilitations auprès de la douane, comme le statut d'OEA par exemple, ou pour exercer le métier de déclarant RDE.

Quelles sont vos priorités pour les prochains mois ?

Nous organisons régulièrement des événements : les clubs clé douanes se déroulent 3 fois par an

autour d'un thème d'actualité introduit et présenté par un institutionnel et débattu avec les participants.

Le colloque douanier européen, lui, a lieu tous les 2 ans : le prochain se tient les 27 et 28 novembre 2019 à Lille avec la participation de l'OMD, de la Direction Générale des Douanes et de la Commission européenne.

Ayant pour thème « Douane et traçabilité : de la fiction à la réalité », le colloque proposera des ateliers, ainsi que des tables-rondes avec témoignages d'entreprises. Les sujets abordés seront entre autres enjeux la compliance et la dématérialisation.

Sinon, nous continuerons au quotidien à rester en alerte sur tous les changements réglementaires, politiques et commerciaux pour garantir à nos adhérents et à nos clients : une veille réglementaire efficace, une hotline précise et des formations à jour. ■



ODASCE

Office de développement par l'automatisation et la simplification du commerce extérieur

Paris 9^e

Tél. : 01 55 34 76 80
contact@odasce.org
www.odasce.asso.fr



©DR